

Berne, le 22 juin 2020

**Non à l’initiative de résiliation :**

**Pas d’expérimentation incontrôlable !**

**Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, dit clairement non à l’initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Il s’agit d’une initiative hostile aux travailleurs et travailleuses qui, en supprimant la libre circulation des personnes, remet en question aussi les mesures d’accompagnement et donc la protection des salaires et des conditions de travail. En outre, l’initiative met en danger les emplois et ralentirait la reprise économique après le coronavirus.**

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse / ancien conseiller national

La présence des quatre organisations faîtières des partenaires sociaux avec la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter montre à quel point les accords bilatéraux avec l'Union européenne sont importants pour la Suisse. La Suisse a besoin de relations bien ordonnées avec ses pays voisins et ses principaux partenaires commerciaux et sont capitales pour la place économique suisse. Grâce à elles, le nombre d'emplois n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre plus de 5 millions. La crise du coronavirus a maintenant entraîné un brutal coup d’arrêt.

Pendant la crise, de nombreuses personnes ont bénéficié d'une certaine sécurité grâce à l'allocation pour perte de gain coronavirus et à l'indemnisation du chômage partiel. Néanmoins, compte tenu de la situation économique difficile actuelle, de nombreux salarié-e-s sont inquiets pour leur emploi. Pour Travail.Suisse, il est important, surtout en période économique difficile, de montrer que la Suisse peut mieux et surtout plus rapidement surmonter la crise grâce aux accords bilatéraux. Si nous mettons fin à la libre circulation des personnes et donc aux accords bilatéraux, il est fort probable qu'une partie des emplois concernés seront déplacés à l'étranger, ce qui aggraverait ou prolongerait le chômage.

Selon les prévisions économiques actuelles, la situation sur le marché du travail suisse devrait se redresser d'ici un ou deux ans. Toutefois, si les accords bilatéraux venaient à expirer, la Suisse devrait s'attendre à ce que le ralentissement économique se transforme en crise structurelle et à être confrontée à une période prolongée de chômage élevé. Cette expérience est tout sauf dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses en Suisse.

Pour les salarié-e-s, la situation serait encore plus explosive, car avec la fin de la libre circulation des personnes, la protection des salaires et des conditions de travail tomberait aussi. Les mesures d'accompagnement garantissent que des salaires suisses sont payés en Suisse et que les conditions de travail suisses s'appliquent. Avec l'obligation d'annoncer les postes vacants, une analyse de leur situation professionnelle pour les travailleuses et travailleurs âgés et la prestation transitoire pour les chômeuses et chômeurs âgés qui vient d'être adoptée par le Parlement, on a réussi à adopter des mesures supplémentaires pour une répartition plus équitable des bénéfices de la prospérité On voit donc que la Suisse peut décider souverainement des solutions qu’elle veut prendre pour résoudre les problèmes existants.

Avec les mesures d'accompagnement, le marché du travail suisse n’a jamais été aussi bien contrôlé qu’aujourd’hui et ces contrôles sont constamment améliorés. Le dernier rapport du Seco a montré une fois de plus qu'il s'agit d'instruments extrêmement efficaces pour détecter le dumping salarial. Ils rendent le marché du travail plus transparent et contribuent ainsi à prévenir la sous-enchère des salaires et des conditions de travail. Il est important de le mentionner : les conditions de travail des salarié-e-s étrangers sont non seulement contrôlées, mais aussi celles de tous les salarié-e-s en Suisse.

À l'avenir, cette protection sera plus importante que jamais. Alors que des lendemains difficiles s’annoncent sur le plan économique, avec une augmentation de la pression sur les salaires et les conditions de travail, un non à l'initiative de résiliation permettra de prendre des mesures efficaces, grâce à des contrôles bien rodés, contre la détérioration sauvage des conditions de travail. Travail.Suisse rejette donc fermement l'initiative de résiliation et le sacrifice des mesures d'accompagnement qui en fait partie.

Pour plus d’informations :

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse, Tél. 079 287 04 93